



Association du hockey mineur d'Asbestos

CODE D'ÉTHIQUE DE L'OFFICIEL

Aucune compétition ne peut se dérouler de façon satisfaisante sans la présence d'officiels. Un bon arbitrage assure le plaisir de jouer et la protection des joueurs. Pourtant, les décisions des officiels sont souvent la source de nombreuses frustrations. Leurs jugements sont rarement l'unanimité. Ce travail demande donc un niveau de compétence très élevé. Un officiel efficace et compétent doit donc :

- A) Connaître parfaitement et appliquer fermement tous les règlements avec discernement et impartialité.
- B) Suggérer la modification des règles de façon à ce qu'elles correspondent au niveau d'aptitude et à l'âge des joueurs.
- C) Condamner toute tricherie comme contraire à l'esprit sportif.
- D) Condamner toute utilisation de la violence en pénalisant les infractions sans tarder.
- E) Être constant et cohérent dans ses décisions en accordant à chaque période et à toute partie une importance égale.
- F) Donner avec courtoisie et tact les explications et les interprétations dont les entraîneurs et les capitaines ont besoin.
- G) S'efforcer constamment de s'améliorer et de partager son savoir et ses expériences avec ses collègues.
- H) Coopérer avec ses confrères, avoir de la considération pour les officiels secondaires et être honnête envers ses employeurs.
- I) Éviter de s'imposer outre mesure de manière à se mettre en évidence au détriment des jeunes.
- J) Ne jamais tenter de compenser pour une erreur déjà commise et continuer d'arbitrer avec calme et confiance.